

Article paru le 30 janvier 2014

PAYS CHARITOIS: LES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES

Une filière pour les toxiques

La communauté de communes du Pays Charitois a engagé une campagne de sensibilisation aux déchets toxiques.

Les « Déchets Diffus Spécifiques », appelés plus vulgairement « déchets toxiques », regroupent les déchets issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage. Ce ne sont pas tous des déchets dangereux, mais ils doivent être traités dans une filière adaptée. Ces déchets ne doivent en aucun cas être jetés aux ordures ménagères ou avec les emballages recyclables mais apportés en déchetterie. En 2012, 79 tonnes de déchets diffus spécifiques se trouvaient encore dans la poubelle noire d'ordures ménagères du Pays Charitois, soit 3 kg/an/hab.

Il est important d'orienter tous types de déchets dans les bonnes filières pour protéger l'environnement. L'infiltration de produits toxiques dans le sol peut engendrer une pollution des eaux, déséquilibrer tout un écosystème, nuire à la faune et à la flore. Des effets nocifs peuvent également atteindre



La peinture fait partie des déchets toxiques que l'on retrouve encore dans les ordures ménagères.

la santé de l'homme. Depuis avril 2013, pour chaque déchet diffus spécifique acheté, le consommateur paie une éco-taxe. Cette dernière revient à un éco-organisme appelé EcoDDS, qui a la charge du traitement des déchets diffus spécifiques en fin de vie.

Liste des déchets spécifiques :

Entretien de véhicule (antigel, filtre à huile, liquide de refroidissement et dégivrage...

Bricolage et décoration : peinture, vernis, lasure, pigment couleurs...

Entretien maison : ammoniaque, soudes, acides... Entretien jardin : engrais non organique, anti-mousse...

Entretien piscine : chlore, désinfectants...